

SAS Le Flocon

Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros

Siège social : 4, rue Jacques de Grailly

86000 POITIERS

918 255 613 RCS POITIERS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-neuf avril,

A 18h30,

Au siège social,

La société dénommée « SAS Le Flocon », société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social à POITIERS (86000) 4, rue Jacques de Grailly, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de POITIERS (86000) sous le numéro 918 255 613.

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société avec convocation, savoir :

- Le rapport sur le but de l'opération envisagée et de ses modalités financières ;
- Le rapport du commissaire aux apports ;
- Le projet de contrat d'apport ;
- Le projet de statuts ;
- Le projet de convention de trésorerie ;
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

L'assemblée est présidée par Madame Céline FERRAND, agissant en qualité de Présidente et actionnaire.

Le président d'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur Nicolas FERRAND, directeur général et actionnaire, titulaire de 50 actions numérotées de 1 à 50.
- Madame Céline FERRAND, présidente et actionnaire, titulaire de 50 actions numérotées de 51 à 100.

Sont représentés : aucun.

Total des parts sociales présentes ou représentées : 100 actions sur 100 actions composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les actionnaires peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux membres de la société.

ORDRE DU JOUR

- Agrément et autorisation donnée aux actionnaires pour procéder à l'apport de leurs actions à la société à créer dénommée A Cinq ;
- Modification corrélative des statuts ;

CF

- Mise en place d'une convention de trésorerie entre la société dénommée A Cinq et les sociétés dénommées SAS Le Flocon et SOCIETE NICOLAS FERRAND.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'article 9 des statuts prévoit ce qui suit littéralement rapporté :

« ARTICLE 9. CESSION – LOCATION ET TRANSMISSION DES ACTIONS (...) »

Domaine de l'agrément :

Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions entre toutes personnes physiques ou morales, à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société. Le tout sauf à tenir compte de ce qui peut être ci-dessus stipulé en ce qui concerne l'inaliénabilité.

(...) »

L'Assemblée générale agréée la société A Cinq et autorise :

- Monsieur Nicolas FERRAND a apporter les 50 actions numérotées de 1 à 50 qu'il détient au sein de la société dénommée SAS Le Flocon à la société à créer A Cinq, société par actions simplifiée au capital de 134 584,00 euros, dont le siège est à POITIERS (86000), 4, rue Jacques de Grailly en cours d'identification au SIREN.

- Madame Céline FERRAND a apporter les 50 actions numérotées de 51 à 100 qu'elle détient au sein de la société dénommée SAS Le Flocon à la société à créer A Cinq, société par actions simplifiée au capital de 134 584,00 euros, dont le siège est à POITIERS (86000), 4, rue Jacques de Grailly en cours d'identification au SIREN.

Chacun de ces apports a été évalué à la somme de DIX EUROS (10,00 EUR) par action soit un total de CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR) pour 50 actions, ainsi justifié par la production d'un rapport d'évaluation émis par Monsieur Laurent JOUDON, commissaire aux comptes, demeurant en cette qualité au 5, rue Joseph Meister 86000 POITIERS en date du 5 avril 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente l'Assemblée générale décide de modifier l'article des statuts concernant le capital social dont la rédaction sera désormais la suivante :

"Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Il est divisé en 100 actions de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, réparties entre les associés en proportion de leurs apports de la manière suivante :

La société A Cinq à concurrence de 100 actions. »

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir présentée l'intérêt de la mise en place d'une convention de trésorerie entre la société dénommée A Cinq et les sociétés dénommées SAS Le Flocon et SOCIETE NICOLAS FERRAND, décide de mettre en place une convention de trésorerie entre ces sociétés, dont l'objet est de définir le principe et les conditions d'avance de trésorerie de la société +++ au bénéfice des sociétés dénommées SAS Le Flocon et SOCIETE NICOLAS FERRAND pour les besoins en fonds de roulement liés à l'exploitation de son activité.

DISCUSSION

La discussion est ensuite ouverte ;

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution à l'ordre du jour.

RESOLUTION

Ces résolutions sont mises aux voix.

Pour l'adoption : 100

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 0

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

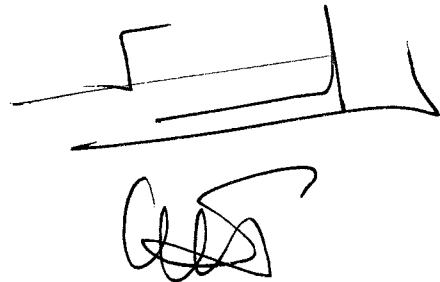
POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Nicolas FERRAND et Madame Céline FERRAND avec faculté de substitution, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des résolutions prises, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion de l'opération.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur Nicolas FERRAND
Actionnaire et directeur général

Madame Céline FERRAND
Actionnaire et présidente

The image shows two handwritten signatures. The top signature is a stylized, blocky signature, likely belonging to Monsieur Nicolas FERRAND. The bottom signature is a more fluid, cursive signature, likely belonging to Madame Céline FERRAND.

CF

